



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS DE PROMULGATION ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 483-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Le 11 MAI 2026, le conseil a adopté le règlement N° 483-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

L'objet de ce règlement est de décliner les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et d'édicter les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil ou membre d'un comité ou d'une commission.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest. Une copie peut être demandée à l'hôtel de ville et une copie est mise sur le site web de la municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, CE 12^E JOUR DE MAI 2026.

Copie certifiée conforme ce
12^e jour de mai 2026

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil CE DOUZIÈME JOUR DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE DOUZIÈME JOUR DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier